# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Construction d'un hangar sur la commune principale de l'AIOT Javaillat 23600 ST SILVAIN BAS LE ROC.

La référence de votre dossier est A-3-1QF7PP67O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/10/2023 à 19h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

#### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

## Personne physique

Anonymisation des données : Oui

N° SIRET 34103677000012

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Construction d'un hangar

Description des activités :

Je suis éleveur de bovin allaitant en système naisseur engraisseur et reproducteur. Je conduis un troupeau de 105 vaches allaitantes sur 179ha de surface agricole utile. Je cultive 60ha de céréale à paille et 12ha de maïs ensilage tout auto-consommés par les animaux. J'exploite 107ha de prairie en fauche et pâture sur la commune de Saint Silvain Bas le Roc. Je garde 60 génisses de renouvellement (30 laitonnes et 30 génisses de moins de 2 ans). Je vends chaque année 30 taurillons, 20 mâles reproducteurs et 6 génisses lourdes de 2 ans. Mon projet est la construction d'un hangar à fourrage en extension de l'existant pour subvenir au besoin en foin et paille pour l'alimentation et la litières des bêtes. Ma stabulation a été détruite par un incendie. Je souhaite la reconstruire à l'identique en lieu et place. Il s'agit sous le même bâtiment d'une fabrique d'aliment à la ferme avec cellules de stockage de grain, et d'une stabulation libre raclée couverte de 76 places pour loger 24 génisses de moins de 2 ans, 15 taurillons et 13 mâles reproducteurs. Je reconstruis pour poursuivre mon activité économique.

#### Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**Javaillat** 

23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

X:637530

Y:6582486

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vache 105 u	es D	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier très compact issu des stabulation 100% paillée Fumier compact non susceptible découlement issu des fumières couvertes en pente arrière provenant des aires raclées couvertes, Fumier mou de la fumière extérieure qui a séjourné plus de 4 mois et purin issu de la fumière extérieur.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
023009286	DOIZON Philippe	tous

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 179

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 4200

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 4200

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 4200

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les cadavres d'animaux sont ramassés par la société SECANIM de Dun Le Palestel (23) pour équarrissage. Les plastiques, filets, ficelles et bidons... sont collectés par la société PEYNIN SARL à Toulx Sainte Croix. Les produits de traitement sanitaire des animaux sont collectés par le vétérinaire de la Clinique Vétérinaire des 4 Pays de Boussac Bourg. Les aiguilles de traitement sont collectées dans la boîte jaune pour GDS Farago à Guéret.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : 4 extincteurs controlés chaque année par la société Fournier (1 dans le tracteur, 1 dans la moissoneuse, 1 dans le hangar à fourrage et matériel et 1 extincteur dans la stabulation de 64 places.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'étang situé à l'Ouest à 320mètres du projet, la petite Creuse qui s'écoule à 300mètres au Nord et le cours d'eau à 350m à l'Ouest.

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)